



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL37-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

37- CONVENTION AVEC VENDÉE FONCIER SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU BAIL RÉEL SOLIDAIRE DANS LE LOTISSEMENT LE DOMAINE DU CHÊNE – AUTORISATION DE SIGNATURE

L'Office Foncier Solidaire, nommé Vendée Foncier Solidaire (VFS), a été agréé par l'arrêté n°2023/SGAR/DREAL/162 du Préfet de la Région Pays de la Loire, délivré à l'Office Public de l'Habitat de Vendée le 14 avril 2023. Sa mission consiste à acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, afin de réaliser des logements et des équipements collectifs, favorisant ainsi l'accès social à la propriété.

Pour remplir cette mission, la loi autorise ces organismes à signer des Baux Réels Solidaires conformément aux articles L251-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. Dans ce cadre, les organismes fonciers solidaires demeurent propriétaires des terrains et octroient aux preneurs, via un bail de longue durée, des droits réels permettant la location ou l'accession à la propriété des logements, sous conditions de ressources. Le preneur est tenu de verser une redevance à Vendée Foncier Solidaire pour l'occupation du foncier.

Le programme du « Domaine du Chêne » situé avenue de l'Europe prévoit la création de deux logements sous le régime du Bail Réel Solidaire, avec une redevance foncière mensuelle plafonnée à 0,80 € par m² de surface habitable (SHAB).

Pour soutenir ce projet à vocation sociale et contribuer à son équilibre financier, il est proposé que le Conseil Municipal accorde une participation financière. Celle-ci est fixée à 3 000 € par logement, soit un montant total de 6 000 € pour les deux logements.

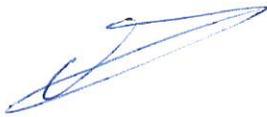
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu le budget principal 2024,
Vu le projet de convention ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 25 septembre 2024,
Vu le rapport de Luc SOULARD,

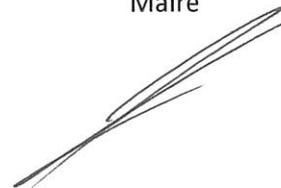
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- accepte de verser une participation financière de 3 000 € par logement, soit 6 000 € au total pour les deux logements dans le cadre du Bail Réel Solidaire signé par Vendée Foncier Solidaire pour l'opération du « Domaine du Chêne »,
- autorise de signer à ce titre avec Vendée Foncier Solidaire une convention fixant les modalités de ce partenariat rappelées dans l'exposé,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal – ligne 20422.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024